<u>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>SÉANCE DU 21 février 2019 à 18 HEURES 30</u>

Convocation du 11/02/2019

<u>Etaient présents</u>: MM. VARRONE - MERO - TIBIER - ABRIL - LALANDE - SIDAOUI — RAMI — BONTOUX — VACANCE- PIERRAT - EININGER— ROUSSEL - MMES PAGANIN - DUMESNIL — GIRAUDY - BODINO - GROSSO -

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir :

MIIe GIORDANO par Mme BODINO Mme QUILLOT par M. VARRONE Mme POMMEL par Mme PAGANIN M. CHARABOT par M. EININGER – Mme BELAICHE par M. ROUSSEL

Absents: Mme MAUBERT

Secrétaire de séance : Mme GIRAUDY

----====0000====----

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la précédente séance du 21/12/2018 Aucune observation du conseil municipal qui adopte le procès-verbal. Puis il informe l'assemblée sur les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables.

ORDRE DU JOUR

Le Maire propose en préambule au conseil le texte d'une motion contre la montée des actes violents, de haines, sectaires et discriminatoires (antichrétiens, antisémites, antimusulmans, homophobes, ...) et le renouvellement de l'attachement de notre population aux valeurs de la République et au respect de la démocratie, de la liberté et du droit à la différence. Votée à la majorité (1 abstention M. BONTOUX).

1 - EXAMEN ET VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019 :

Le Maire rappelle que depuis 2005 les impôts locaux ont baissé de 28 % et que nos taux sont de moins de la moitié de la moyenne départementale (TAXE D'HABITATION AURIBEAU/SIAGNE : 12.25 % - Moyenne départementale 2017 : 25.99 %). Le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, dans ce contexte de pression fiscale globale et de difficultés pour le pouvoir d'achat.

VOTE : unanimité pour le maintien des taux des impôts locaux, inchangés depuis 2014 :

Taxe d'Habitation: 12.25% Taxe Foncière 14.45 % et TF Non Bâti: 24.58 %

Le Maire propose une motion dans le cadre du débat citoyen. Il est favorable à l'organisation d'un débat, mais organisé et mené par un citoyen et pas par le Maire ou le conseil municipal. Le but est d'écouter et de faire remonter les idées et les doléances.

Pour le Maire la contribution de la commune d'Auribeau au grand débat, est de rappeler qu'il faut éviter le gaspillage des deniers publics et remettre la Commune au centre des actions publiques. Il faut une gestion saine et transparente pour rétablir la confiance dans nos institutions. Ne pas rajouter de la fiscalité et des charges aux français. Il faut rétablir les conditions du développement social, durable, environnemental et économique. Votée à l'unanimité.

2 - EXAMEN ET VOTE DES DROITS DE VOIRIE 2019 :

Le Maire donne lecture en détail des droits de voirie 2018 qui doivent être reconduits en 2019, pour un montant total annuel de 4.730 €.

Un nouveau droit de voirie est sollicité par M. MANAI pour un stand de vente primeur au Vivier. Le conseil après en avoir délibéré fixe le droit de voirie annuel à 1.200 € pour la vente de sa production et 2.400 € s'il revend des légumes et de fruits d'autres producteurs.

3 – EXAMEN DES AVENANTS POUR LE MARCHE DE SURELEVATION DE L'ECOLE DU BAYLE :

M. MERO rappelle que la tranche ferme du marché s'élève à 1.508.116,83 € HT.

Il présente le compte rendu de la commission des achats du 18/02/2019 qui propose au conseil de valider les points suivants :

- Nouveau planning des travaux recalé : le retard pris dans le chantier est de 239 jours, principalement à cause de l'entreprise Carros Construction. La nouvelle fin de chantier est fixée au 2/09/2019.
- Le maitre d'œuvre a calculé les pénalités de retard pour l'entreprise Carros Construction qui s'élève à 36.339 €HT.
- Des avenants sont également présentés pour un montant total de : 114.546,52 €HT
 - Modification de programme à la demande de la commune : 75.797,60 € HT (reprises de toitures existantes et étanchéité des sanitaires et du parvis de l'élémentaire)
 - Modifications pour aléas à la demande du maitre d'œuvre : 38.748,92 € HT

Vote : les avenants sont adoptés à l'unanimité.

M. MERO rappelle que le groupe de travail se tient à la disposition du conseil pour une visite du chantier ou bien la présentation du dossier.

4 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAPG POUR INTEGRER LA COMPETENCE « SUIVI ET ANIMATION DU SAGE » :

Le Maire rappelle que la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations) une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, qu'elle a transféré au SMIAGE. Par contre la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) était assurée jusqu'à présent par la SIIVU syndicat interdépartemental qui avait également en charge NATURA 2000. Ce syndicat a adhéré au SMIAGE et ses agents y ont été transférés. Le SAGE étant une compétence optionnelle, il faut permettre la modification des statuts de la CAPG pour que les communes puissent effectuer le transfert de compétence.

Le SMIAGE est un grand syndicat qui regroupe tout le département des Alpes Maritimes et la mutualisation devrait permettre de réaliser des économies d'échelle. A ce jour, il n'y a pas de contrôle financier qui pourrait permettre de le constater. Pour la commune qui suivait en direct grâce au SISA les travaux sur le bassin versant de la Siagne, nous n'avons plus de vision de l'action du SMIAGE, car le Maire n'y siège pas. La CAPG est représentée par son Président et M. ROATTA.

VOTE: adoptée à la majorité – 4 abstentions (MM. EININGER-ROUSSEL + 2 procurations).

<u>5 – DEMANDE DE LOCATION D'UNE CAVE COMMUNALE AU VILLAGE</u>: A reporter.

<u>6 – PROPOSITION POUR LA REALISATION D'UN FILM AERIEN ET PHOTOS :</u>

Le Maire fait part d'une proposition de réalisation d'un film aérien réalisé par un drone. Ce film pourrait être mis en ligne sur le site de la commune, servir pour fixer dans le temps l'image de la commune, pour présenter des dossiers.... De plus une banque de photos serait également remise, à utiliser librement pour nos publications et tous les besoins divers de la commune. La prestation est proposée au prix de 300 € HT par jour, pour environ 10 jours de vol.

VOTE: unanimité.

7 - PROPOSITION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES AVEC ANTENNES-RELAIS :

La société de gestion VALOCIME propose à la commune de réserver par convention, les deux terrains actuellement loués pour des pylônes, à TDF et BOUYGUES, afin d'en devenir locataire au terme des baux en cours. Elle propose de donner 1.000 € par site, soit 2.000 € dès la signature de la convention, puis 200 € x 2, soit 400 € par an jusqu'au terme des baux en cours (2027 et 2028), puis fixe les nouveaux loyers à 15.100 € (au lieu de 10.767,40 € actuel) et 8.650 € (au lieu de 6.292,79 € actuel). Ces nouveaux loyers proposés seront indexés au moment des baux en 2027 et 2022.

La commune n'a rien à perdre dans cet accord, VALOCIME traitera directement avec les opérateurs et se charge de nous prévenir avant les termes des baux, afin de pouvoir les résilier. VOTE : unanimité.

8 – QUESTIONS DIVERSES:

• <u>DELAISSES DU LOTISSEMENT COSTECALDE</u>: le Maire présente au conseil, une demande des héritiers du très ancien lotissement Costecalde, situé entre la route de St jacques et le chemin de la Tuilière. Ils souhaiteraient céder pour l'€ symbolique à la commune 5 petites parcelles. Il s'agit des parties communes d'une superficie totale de 339 m3 qui auraient dû être rétrocédées en leur temps. Le lotissement est très ancien et les lots n'ont pas de parties communes à gérer.

VOTE: unanimité.

 <u>PROPOSITION DE REBAPTISER DES RUES</u>: Le Maire propose de rebaptiser la place en l'Aïre en place Georges NEGRIN, sa maison était sur cette place. Pour son engagement pour notre commune en sa qualité de Maire et de premier adjoint, cette reconnaissance serait légitime. Accord à l'unanimité.

Le Maire propose également de renommer les « degrés de l'Eglise » en « Amiral Joseph Casy ». Sa maison était également à cet endroit. Le Maire fait un rappel historique de la vie de Joseph CASY, parti de la commune pour devenir tour à tour officier de la Marine, Préfet de Toulon, Ministre de la Marine et sénateur du second empire. Un hommage mérité à un enfant du pays. Accord unanime.

La place et la rue pourraient avoir les deux noms pour faciliter la vie des administrés. Une inauguration pourrait être organisée.

- <u>DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MATERNELLE</u>: Le Maire présente une demande de subvention au titre de la DETR (Etat) pour équiper les 5 classes de maternelles d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur portable, ainsi que l'achat de 20 petits vélos. Budget global: 10.670 €HT- aide possible 50 %. VOTE: unanimité.
- <u>DEMANDE DE PROLONGATION D'UN PRET COURT TERME</u>: Le prêt court terme de 500.000 € qui avait été pris dans l'attente de la vente des terrains du Moulin Vieux, peut être prolongé d'un an, suite au retard pris dans ce dossier. Le taux est le même 1.12% et il est remboursable à tout moment sans pénalité. VOTE: unanimité.
- INFORMATION THEATRE 2019: M. Mero présente le projet de programmation 2019 pour le festival des 28-29-30 juin 2019. La programmation est allégée, mais la qualité est privilégiée. Le thème retenu est celui de la Provence. La direction artistique a été confiée à M. MAYER soutenu par M. FLORES directeur du théâtre de Grasse. Le budget communal reste de 15.000 €, et les billets à 10 € par pièce de théâtre.
- **DEMANDE DE LOCATION DU BARNUM DU PARC**: le Maire fait part d'une demande d'une association qui souhaiterait louer le barnum du Parc. Le conseil après débat est favorable à la location aux associations pour des activités ponctuelles se terminant au plus tard à 21 h, avec le même cahier des charges que pour les salles communales. La période de location pourrait être à partir de mai jusqu'à octobre. Le montant forfaitaire est fixé à 50 € pour les associations Auribelloises et à 100 € pour les extérieures. Pour les particuliers la location n'est pas encore possible, il faudrait au préalable aménager un coin cuisine, des sanitaires, peut-être installer un parquet dans le barnum...
- **INFORMATION TRAFIC AERIEN** : un administré porte à la connaissance du conseil, que le trafic aérien pourrait changer de tracé et passer au-dessus de notre

commune, et ceci suite à des revendications des communes du Cannet et de Mougins. A suivre et si possible faire suivre par une association.

• M. RAMI a envoyé par mail une liste de questions concernant les modifications qui suivront le passage à 3.500 habitants de notre commune (A ce jour 3.308 habitants). Le Maire informe que les modifications seront tout d'abord d'ordre budgétaires : nouvelle présentation et amortissement et rattachement des charges obligatoires, débat d'orientation budgétaire minimum 15 jours avant le vote du budget... Puis elles concerneront l'organisation des conseils municipaux : règlement intérieur obligatoire, envoi des convocations avec une synthèse des délibérations, espace d'expression pour l'opposition dans les revues communales. Et enfin, en urbanisme avec dans le cadre de la loi SRU, l'évaluation du stock de logements sociaux.